



PROTOCOLE SANITAIRE ASSEMBLEE GENERALE DU 23 SEPTEMBRE 2021
---

Madame, Monsieur, cher actionnaire,

L'Assemblée Générale prévue le 23 septembre 2021 se tiendra dans les locaux de la société INNELEC, au 45 rue Delizy 93500 PANTIN.

Notre priorité étant votre sécurité ainsi que celle de nos collaborateurs, nous vous conseillons vivement le vote par correspondance ou par procuration au Président de l'Assemblée générale.

Si néanmoins vous souhaitez assister en présentiel, nous vous informons que la situation sanitaire nous oblige à mettre en place les dispositions suivantes :

- L'accès en présentiel sera soumis à la présentation d'un pass sanitaire : certificat de vaccination, ou test PCR négatif de moins de 48H. Aucune dérogation ne pourra être accordée.
- La salle de présentation ne pourra accueillir que 20 personnes maximum, avec un espacement d'au moins 1.5m entre chaque personne.
- Le port du masque sera obligatoire dans l'enceinte de la société et la salle de présentation.
- Il n'y aura aucune distribution physique (rapports, etc) : à cet effet, le rapport financier 2020/2021 est disponible sur notre site [www.innelec.com](http://www.innelec.com) à la rubrique « investisseurs »
- De même, il n'y aura exceptionnellement aucun cocktail à la fin de l'Assemblée.

Nous vous remercions de respecter strictement les règles sanitaires énoncées ci-dessus, et de votre compréhension.

Cordialement,

Jérémie JANIN  
Secrétaire Général